

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170316-D\_2017\_3\_7-DE 8, place du champ de foire  
Reçu le 28/03/2017 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_3\_7

L' an deux mille dix sept , le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mars 2017

Présents : 21

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Participation pour les  
entrées cinéma - MJC Jules  
Berry**

**Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame COUSSY Stéphanie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention a été établie, en janvier 2016, définissant la participation financière de la commune auprès de la MJC, organisateur des séances de cinéma afin de faire bénéficier aux publics de tarifs attractifs.

La MJC cinéma organise les séances et assure la billetterie du cinéma aux tarifs suivants :

- Tarif Normal : 4,00 € au lieu de 5,00 €
- Tarif Réduit : 3,00 € au lieu de 4,00 €

La commune s'est engagée à participer à hauteur de 1 € par billet vendu et la participation financière est versée annuellement sous forme de subvention sur présentation d'un état annuel des entrées de cinéma par la MJC.

En 2015, le montant était de 110 €.

En 2016, le montant est de 353 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'ouvrir une ligne de crédit avant le vote du budget primitif, pour le compte 6574 du Budget Principal d'un montant de 500 €, afin de verser sous forme de subvention à la MJC la participation de la commune aux entrées de Cinéma ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cette décision.

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 16/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **28 MARS 2017**

Le Maire  
Michel CARTERET

